

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération  
n° 2011.07.129

**Avis du  
GrandAngoulême sur  
le projet de  
modification n°9 du  
Plan d'Occupation  
des Sols (POS) de la  
commune de L'Isle  
d'Espagnac**

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

**Secrétaire de séance** : Gilles VIGIER

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Jean PATIE, Christian RAPNOUIL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.07.129**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AVIS DU GRANDANGOULEME SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC**

La commune de L'Isle d'Espagnac a engagé la modification n°9 de son plan d'occupation des sols (POS) afin de prendre en compte la nouvelle réflexion menée par l'agglomération du Grand Angoulême, dans le cadre du développement économique d'un site de 22,3 hectares, sur un territoire plus large.

Il engloberait le site initial, ses potentialités d'urbanisation ou le contexte urbain, l'entrée de l'Isle d'Espagnac et les abords de la voie de contournement RD1000, afin d'adapter à l'environnement un projet urbain de secteurs d'aménagement tertiaire (bureaux, équipements, services) et d'engager un paysagement, fort de l'axe central situé à proximité de la RD1000 et à proximité de la zone industrielle n°3, secteur industriel aménagé proche du centre ville.

L'espace concerné est classé en 1NAX au POS.

La RD1000 est classée route à grande circulation ce qui la soumet à l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme, qui impose une bande d'inconstructibilité de 75 m par rapport à l'axe de la voie. Or, il s'avère que pour que la zone 1NAX s'aménage dans de bonnes conditions, son périmètre constructible doit être optimisé.

A cet effet, une étude a été menée pour réduire la zone inconstructible et la ramener à 25 mètres par rapport à l'axe de la RD1000, en justifiant et motivant au regard des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. Cette étude L.111-1-4 a été menée parallèlement à l'étude de faisabilité d'aménagement de la zone 1NAX et à la procédure de modification du POS.

L'objet de cette modification est donc multiple :

- la prise en compte et l'intégration au POS de l'étude relative à l'application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme concernant la réduction du périmètre inconstructible de 75 mètres réglementaires à 25 mètres sur le site d'emploi le long de la RD1000,
- la réalisation du schéma des principes d'aménagement de la zone 1NAX,
- la création d'un secteur 1NAXa au sein de la zone 1NAX,
- la suppression d'un emplacement réservé au profit du Conseil Général de la Charente concernant la zone,
- les modifications du règlement de la zone 1NAX inhérentes au projet (l'inscription au zonage de ce secteur 1NAXa ainsi que la mention de la limite constructible).

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable du GrandAngoulême pour ce projet de modification du POS, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées au présent avis et liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 8 juin 2011,

**Je vous propose :**

**D'EMETTRE** un avis favorable au projet de modification n°9 du Plan D'occupation des Sols (POS) de la commune de L'Isle d'Espagnac.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 juillet 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 juillet 2011</b>